



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION  
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**ARRÊTÉ**

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2022

**Le ministre des solidarités et de la santé,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-483 du 13 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2012 fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales au titre de l'année 2022 est fixée ainsi qu'il suit :

M. Xavier MONLAÛ

Administrateur civil hors classe détaché auprès  
du Ministère de l'intérieur,  
**Président** ;

M. Laurent BUTOR	Attaché principal d'administration de l'Etat à la direction générale de la santé ;
Mme Béatrice JEAN-MARIE	Inspectrice de l'action sanitaire et sociale à la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement – unité départementale du Val-de-Marne ;
M. Medhi JOUHAR	Inspecteur du travail à la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Hérault ;
Mme Virginie LANTENOIS	Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction des ressources humaines ;
Mme Bernadette PAQUEREAU	Attachée d'administration de l'Etat à l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine - délégation départementale de Charente ;
Mme Valérie VERBEKE	Inspectrice du travail à la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de Meurthe-et-Moselle.

## **Article 2**

En cas d'indisponibilité de M. Xavier MONLAÛ, la présidence sera assurée par Monsieur Laurent BUTOR.

## **Article 3**

Cet examen professionnel est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

## **Article 4**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 janvier 2022,

La cheffe de la mission-concours

Charlène Lagrède

